

TARIFS ASSURANCES 2024



LICENCE 2024

La Fédération vous accompagne !

Responsabilité Civile (RC) Utilisateur

Cette garantie RC Utilisateur est attachée au Pilote et permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers quel que soit l'ULM piloté, dès lors que cet ULM est immatriculé en France ou dans un pays limitrophe à la France, à l'exception des principautés d'Andorre et de Monaco.

Ces tarifs tiennent compte de la participation du Fonds de solidarité et de Compensation Assurances.

Période de souscription	Toutes classes d'ULM					Paramoteur				
	Monoplace		Biplace		Instructeur**	Monoplace		Biplace		Instructeur**
	Avec parachute*	Sans parachute	Avec parachute*	Sans parachute		Avec parachute*	Sans parachute	Avec parachute*	Sans parachute	
Janv. à Mars	60 €	69 €	382 €	425 €	310 €	24 €	27 €	262 €	291 €	185 €
Avril à Juin	55 €	61 €	343 €	383 €	281 €	22 €	24 €	235 €	263 €	166 €
Juil. à Sept.	49 €	55 €	305 €	341 €	249 €	20 €	22 €	210 €	233 €	150 €
Oct. à Déc.	42 €	48 €	266 €	298 €	217 €	17 €	19 €	184 €	205 €	129 €

*le tarif avec parachute est applicable uniquement aux propriétaires d'ULM ayant coché la case "équipé d'un parachute de secours"

**RAPPEL : pour que cette garantie vous soit acquise, il est OBLIGATOIRE que vos élèves soient licenciés à la FFPLUM dès le début de leur formation

Individuelle Accident (IA) Pilote

Ces tarifs incluent la participation au Fonds de solidarité et de Compensation Assurances. Cette garantie est recommandée pour garantir vos propres dommages corporels, que vous soyez pilote, élève-pilote ou instructeur.

Capital	Pilote
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €
50 000 €	100 €
75 000 €	189 €
100 000 €	380 €
150 000 €	496 €
200 000 €	659 €

Individuelle Accident (IA) Passager

Ces tarifs incluent la participation au Fonds de Solidarité et de Compensation Assurances. Cette garantie est recommandée pour garantir les dommages corporels que votre passager pourrait subir : elle permet au pilote biplaceur de souscrire une garantie supplémentaire pour son passager sans désignation préalable.

Capital	Pilote
10 000 €	37 €
30 000 €	74 €



LES GARANTIES SUIVANTES NE CONCERNENT QUE LES PROPRIÉTAIRES D'ULM

Responsabilité Civile (RC) Aéronef

Tarif applicable pour chaque ULM. La RC Aéronef est attachée à un ULM et permet de garantir les dommages occasionnés par cet ULM, aux tiers, dès lors que les pilotes, élèves-pilotes et pilotes instructeurs sont licenciés à la FFPLUM. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Période de souscription	Monoplace	
	Avec parachute*	Sans parachute
Janv. à Mars	414 €	459 €
Avril à Juin	373 €	414 €
Juil. à Sept.	331 €	367 €
Oct. à Déc.	289 €	322 €

Période de souscription	Biplace	
	Avec parachute*	Sans parachute
Janv. à Mars	900 €	1001 €
Avril à Juin	811 €	900 €
Juil. à Sept.	719 €	799 €
Oct. à Déc.	629 €	707 €

Responsabilité Civile (RC) Aéronef en stationnement

Cette garantie concerne les propriétaires qui ne volent pas et qui n'ont pas souscrit de RC Utilisateur ou de RC Aéronef. Elle permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est au repos, en stationnement, moteur à l'arrêt. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Toutes classes d'ULM
Monoplace ou Biplace
10€/ULM

Option : point fixe sans roulage

Elle permet de garantir aussi les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est en point fixe, moteur tournant (roulage exclu). Pour des raisons de sécurité, le point fixe doit être effectué à l'extérieur de tout bâtiment et à bonne distance d'autres appareils éventuels.

Toutes classes d'ULM
Monoplace ou Biplace
30€/ULM

Garantie Casse Aéronef au repos en tous lieux

Elle garantit les dommages matériels accidentels que votre ULM pourrait subir lorsqu'il est stationné au sol, moteur arrêté, en tous lieux.

Cette garantie est réservée aux propriétaires de Pendulaires, Multiaxes, Autogires et Hélicoptères ULM identifiés en France, ayant souscrit une assurance RC Utilisateur, RC Aéronef ou RC Aéronef en stationnement auprès de la FFPLUM.

Exemples de tarifs Pour une valeur de 10 000€ = 148 € pour l'année
Pour une valeur de 40 000 € = 439 € pour l'année

En vous connectant sur www.ffplum.fr vous connaîtrez votre tarif personnalisé

Grâce à sa licence, chaque pratiquant peut :

- Participer au développement d'une aviation sportive et de loisir accessible, riche et innovante basée sur la responsabilité, portée par la liberté.
- Avoir un interlocuteur privilégié de la FFPLUM.
- Accéder à des produits d'assurances compétitifs et adaptés à ses besoins, conçus par des pilotes, pour les pilotes.
- S'inscrire aux événements fédéraux (rassemblements, compétitions, journées sécurité, ...).
- Bénéficier des subventions fédérales.
- Recevoir le magazine fédéral ULM Info par voie postale ou voie numérique.
- Être informé de l'actualité ULM avec des communications dédiées.
- Contribuer au développement de la vie fédérale en aidant les clubs, les structures, les instructeurs, les bases ULM, les élus sur les terrains, dans les régions et au niveau national, les salariés du siège, qui sont toutes et tous quotidiennement au service de votre passion.

TARIFS LICENCE 2024

La première année de licence est offerte aux nouveaux licenciés de moins de 25 ans et à toutes les nouvelles licenciées !

Licence	Tarifs SAISON 2024 (incluant une assurance protection juridique et assistance rapatriement)
+ de 25 ans	80,20€
- de 25 ans	51,70€
Sympathisant	+ de 25 ans : 41,70€ - de 25 ans : 26, 20€

Nouveauté 2024 : dématérialisation de la licence FFPLUM !

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable et afin de réduire son impact environnemental, la FFPLUM n'enverra plus les licences plastifiées par courrier. Elles pourront être consultées et imprimées par le licencié depuis son espace.

COMMENT SOUSCRIRE UNE LICENCE ?

- Rendez-vous dans votre espace licencié : <https://licencie.ffplum.fr/>. Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur "Je crée mon compte". Il est aussi toujours possible d'envoyer le bulletin de souscription papier par courrier au siège de la Fédération.
- Pour une première licence FFPLUM ou une interruption supérieure à un an, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'ULM est demandé. Ce certificat est obligatoire chaque année pour les compétiteurs.
- Pour un renouvellement de licence, seul le questionnaire de santé (Cerfa 15699*01) est à compléter.
- Pour mettre à jour un certificat médical en cours d'année, envoyez votre scan au secrétariat fédéral à l'adresse ffplum@ffplum.org.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM
96 BIS RUE MARC SANGNIER - 94700 MAISONS-ALFORT
01 49 81 74 43 - ffplum@ffplum.org - www.ffplum.fr
ORIAS n°18005543



Document non contractuel. Mandataire d'intermédiaire en Assurances, la Fédération Française d'ULM vous propose des produits d'assurance adaptés à vos besoins en partenariat avec Air Courtage Assurances. Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 www.orias.fr



La notice d'information est téléchargeable sur www.ffplum.fr et sur votre espace licencié > menu documents

MON ESPACE LICENCIÉ SUR FFPLUM.FR

Depuis ffplum.fr, je m'identifie sur mon espace grâce à mon numéro de licence et accède à ma page FFPLUM.

DES SERVICES SIMPLES ET EFFICACES

MES RÉFÉRENCES

Je consulte, je modifie et j'imprime :

- Mes informations personnelles,
- Mon historique de licences,
- Mes documents officiels.

MON ASSURANCE

- J'imprime mes garanties d'assurances,
- Je souscris ou modifie mes garanties complémentaires

MES QUALIFICATIONS

J'enregistre :

- Mon brevet de pilote,
- Ma/mes qualification(s) d'emport passager,
- Ma qualification radio.

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX

- Je consulte les dispositifs accessibles en fonction de mon profil,
- J'identifie les événements à venir et visualise mes inscriptions.

RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT

Un formulaire de déclaration d'accident est disponible sur le site de la FFPLUM. Il est à envoyer aux adresses ffplum@ffplum.org et sinistres@air-assurances.com, dans les 5 jours suivant l'accident.

L'équipe de la Fédération Française d'ULM est à vos côtés pour vous soutenir et vous expliquer les démarches administratives impliquées en fonction de la nature de l'accident. Vous pouvez aussi prendre contact avec votre club et/ou Comité Régional ULM pour compléter la déclaration si besoin.

L'équipe sinistres d'Air Courtage vous accompagnera dans les suites de la déclaration après sa réception.

PRÉCAUTIONS À SUIVRE

- Mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité,
- Déclarer votre accident aux autorités compétentes,
- Prendre des photographies de l'ensemble des dommages sur les lieux de l'accident.

Chaque licencié FFPLUM bénéficie d'une garantie d'assistance rapatriement en cas d'accident corporel ou mortel.

Le passager d'un licencié FFPLUM titulaire de la qualification d'emport passager bénéficie également de cette garantie.

Pour activer cette garantie, contactez le 01 41 85 84 19 et communiquez le numéro de contrat suivant : 58.225.145.

N'hésitez pas à utiliser le retour d'expérience (REX) de la FFPLUM pour que vos expériences relatives à la sécurité de l'activité ULM profitent à tous :

<https://ffplum.fr/securite/rex/declarer-rex>



LE SAVIEZ-VOUS ?

116 006 est le numéro à composer si vous ou un proche êtes victime d'un accident et que vous avez besoin d'un support psychologique.

QUELLES GARANTIES D'ASSURANCES

DOIS-JE SOUSCRIRE SELON MON PROFIL ?



Dans tous les cas, il vous est vivement recommandé de souscrire :

- L'IA Pilote/Pratiquant pour les élèves, pilotes et instructeurs.
- L'IA Passager pour les pilotes titulaires de la qualification d'emport passager et les instructeurs.
- L'Assurance Casse pour les propriétaires d'ULM.

VOUS ÊTES ?

INSTRUCTEUR

Nous vous recommandons la **RC Utilisateur spéciale Instructeur** ainsi qu'une **IA Pilote/Pratiquant** et une **IA Passager**.

Pour les instructeurs en paramoteur uniquement, il existe une **RC Utilisateur spéciale Instructeur Paramoteur**.

Attention : en tant qu'instructeur, votre élève doit obligatoirement être licencié à la FFPLUM et ce, dès le premier vol en double commande.

ÉLÈVE

Vous êtes assuré par la **RC Utilisateur spéciale Instructeur** de votre instructeur ou par la formule spéciale structure de votre club. Nous vous recommandons une **IA Pilote/Pratiquant**.

ÉLÈVE PROPRIÉTAIRE

Vous êtes assuré par la **RC Utilisateur spéciale Instructeur** de votre instructeur. Nous vous recommandons une **RC Aéronef en stationnement**, une **IA Pilote/Pratiquant** et une **Casse au repos (hors paramoteur et aérostat)**. Si votre date de brevet est proche, ou une fois breveté, il conviendra d'opter pour la garantie **RC Utilisateur Monoplace** (puis **Biplace** une fois votre emport passager obtenu).

Si votre instructeur n'a pas sa propre garantie RC Utilisateur spéciale Instructeur, nous vous recommandons la **RC Aéronef Biplace**.

PILOTE

Vous n'êtes pas propriétaire, vous volez sur une machine qui peut être assurée par ailleurs par la structure ou le propriétaire de l'ULM que vous pilotez. Renseignez-vous auprès du club ou du propriétaire sur les assurances souscrites ou à souscrire individuellement (**RC Utilisateur**). Nous vous recommandons également de souscrire une **IA Pilote/Pratiquant** (et une **IA Passager** si vous êtes détenteur de la qualification d'emport passager).

PILOTE PROPRIÉTAIRE

Pour votre Responsabilité Civile, vous avez le choix entre la **RC Utilisateur** et la **RC Aéronef** ; nous vous conseillons la **RC Utilisateur** si vous êtes le seul propriétaire ou si vous pilotez différentes machines ; et la **RC Aéronef** si vous êtes plusieurs **copropriétaires** et pilotez un ULM exclusivement ou si vous souhaitez vendre votre ULM en cours d'année et résilier la garantie. Nous vous recommandons par ailleurs une **IA Pilote/Pratiquant** et **Passager** si vous avez votre qualification d'emport passager. Nous proposons par ailleurs une **Garantie Casse au repos en tous lieux** pour votre ULM (*hors paramoteur et aérostat*).

Si vous ne volez pas, nous vous recommandons de souscrire la **RC Aéronef en stationnement + option point fixe**.

L'ensemble des contrats souscrits par la FFPLUM pour ses licenciés et les structures affiliées sont disponibles sur notre site internet : <https://ffplum.fr/pratiquer/saison-2024> et dans votre espace licencié !